



## Conseil Communautaire du 22 janvier 2014

### La Chapelle-Guillaume – Salle Polyvalente

L'an deux mil quatorze, le 22 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à La Chapelle-Guillaume – salle polyvalente - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

Ouverture de la séance par Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur RESTEGUE remercie Monsieur le Maire ainsi que les élus de la commune de La Chapelle-Guillaume de leur accueil (rappel : la commune de La Chapelle-Guillaume est membre de la Communauté de Communes du Perche-Gouet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014), les membres du Conseil Communautaire ainsi que le public présents.

Le compte rendu de la séance du 04 décembre 2013 amène une observation de Monsieur RICOUL (absent, mais suppléé par Monsieur FOUBERT). A savoir :

« ... si l'information sur les impayés avait été évoquée en amont du vote sur le taux de l'indemnité dédiée au comptable public, sa décisions aurait été autre).

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et soumet cinq additifs à l'approbation du Conseil Communautaire.

1 – SPANC

Répercussion de l'augmentation de la T.V.A. sur la facturation aux usagers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (10 %).

Sollicitation de l'Agence Technique Départementale : copie à la Communauté de Communes du Perche-Gouet des demandes de prestations des usagers.

2 – Gestion du Personnel : création d'un Comité Technique

3 – Développement économique : Dispositif « Perche-Ambition ».

4 – Accueils de loisirs – juillet/août 2014 – Création de postes

5 – Mise à disposition d'un local vacant - sis passage Bisson à Brou – au Club d'histoire locale de Brou

Accord du Conseil Communautaire

### **I - Débat d'orientations budgétaires 2014.**

Monsieur MASSON, Vice-président en charge des finances, rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget de la Communauté de Communes. Ce débat, qui se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire, permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget et d'être informée de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Monsieur MASSON souligne que les orientations budgétaires présentées ont été synthétisées après la réunion de la Commission des Finances (15 janvier 2014) et commente les tableaux financiers qui précisent les grandes tendances et les priorités qui caractérisent le budget 2014 (la séance consacrée au vote du budget de la Communauté de Communes, apportera une information détaillée sur les évolutions des prévisions).

### **Investissement**

#### Travaux à terminer en 2014

Accueil de loisirs Brou-Enfants : création et réhabilitation de locaux

Ecole de La Bazouche-Gouet 2<sup>e</sup> tranche : réhabilitation et mise aux normes de 3 classes et 2 couloirs.

### Travaux retenus

- 1 – Restauration et mise aux normes de locaux dédiés aux accueils périscolaires de Brou et Yèvres
- 2 – Office de tourisme intercommunal
  - Réfection d'une partie de la toiture : clocheton et remplacement d'ardoises
  - Chauffage : installation d'un régulateur sur la chaudière
- 3 – Ecole maternelle d'Yèvres : remplacement de la chaudière
- 4 – création d'une « Voie Verte » à Brou

Les travaux retenus seront réalisés en fonction de l'urgence de l'opération et du montant des subventions accordées par le Département (FDAIC, CDDI, ...), la Région (Contrat Régional de Pays, ...), l'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, ...) et tout autre organisme pouvant aider au financement des projets de la Communauté de Communes.

Reconduction des Fonds de Concours

### Acquisitions

- 1 – Matériel informatique (écoles, Multi-accueil, ...)
- 2 – Mobilier (écoles, accueils de loisirs, accueils périscolaires, ...)
- 3 – Divers : matériel pour entretien des locaux, ...

### Recettes

Reliquat des subventions 2013 et subventions sollicitées pour l'exercice 2014  
Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA)  
Emprunt (selon les montants des investissements 2014).

### **Fonctionnement**

#### Dépenses

Poursuite du recadrage des dépenses ; reconduction du dispositif « Perche-Ambition » dans le cadre du Développement Economique.

#### Recettes

Sont attendus : les produits des services et de la fiscalité locale ; les dotations et participation de l'Etat (qui pourraient être inférieures à celles des années précédentes).

Après débat, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires 2014 telles que présentées

## **II – Additifs**

### **SPANC**

1 - TVA. Facturation des prestations du SPANC aux usagers

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'appliquer le nouveau taux de T.V.A. (10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) sur les prestations suivantes : vidanges groupées, diagnostic sur vente immobilière et interventions de l'Agence Technique Départementale.

a) Pour rappel. Jusqu'au 31 décembre 2013 = 7 %

Montants facturés aux usagers :

- Vidanges groupées : 145.00 € TTC la prestation
- Diagnostic sur vente immobilière : 150.00 € TTC
- Intervention de l'Agence Technique Départementale : 100.00 € TTC

b) Revalorisation du taux de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Proposition de facturation aux usagers :

- Vidanges groupées : 149.07 € TTC pour 4 m3 maximum ( + 31,28 € TTC par m3 supplémentaire )
- Diagnostic sur vente immobilière : 154.21 € TTC
- Intervention de l'Agence Technique Départementale : 102.80 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la prise en compte de la nouvelle TVA pour la facturation des prestations aux usagers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

2 - Agence Technique Départementale :

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de solliciter l'Agence Technique Départementale afin d'obtenir une copie systématique des documents relatifs aux demandes de prestations des usagers de la Communauté de Communes.

Ces demandes transitent par les communes membres qui s'étaient engagées à les faire parvenir à la CDC pour l'émission des titres de recettes. Actuellement, une partie conséquente de la facturation ne peut être établie par manque d'informations.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, la proposition précitée : sollicitation de l'ATD (délibération et courrier) pour la remise systématique d'une copie des documents relatifs aux demandes de prestations des usagers de la CDC.

### **Gestion du Personnel**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de remettre à une date ultérieure la décision de créer un Comité Technique au sein de la Communauté de Communes du Perche-Gouet (+ de 50 agents).

### **Dispositif Perche-Ambition (subvention aux petites entreprises).**

Rapporteur Monsieur François MALZERT, Vice-président en charge du Développement Economique.

Le Comité de Pilotage, réuni le 15 janvier 2014, a étudié le dossier de demande de subvention « Perche-Ambition », de Madame TRIAUREAU qui a installé un commerce d'art floral à Brou : SAS Ros' Eglantine – place de l'Hôtel de Ville. Projet : équipement de son magasin d'un climatiseur et installation d'un store banne.

Le Comité de Pilotage donne un avis favorable à la demande de Madame TRIAUREAU et propose une subvention d'un montant de 2 121.00 € (montant subventionnable : 7 070.00 €).

Le Conseil Communautaire, appelé à se prononcer, approuve, à l'unanimité, la proposition du Comité de Pilotage. A savoir une subvention de 2 121.00 € pour l'équipement du magasin installé par Madame TRIAUREAU – SAS Ros'Eglantine – place de l'Hôtel de Ville, à Brou.

### **Accueils de loisirs intercommunaux – Juillet/août 2014. Création de postes**

Le Conseil Communautaire, considérant que

- l'organisation des Accueils de Loisirs d'été (7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014) de La Bazoche-Gouet, de Brou et d'Unverre nécessite le recrutement de vingt-six adjoints d'animation de 2<sup>e</sup> classe, chargés de l'animation et de l'encadrement des enfants et des adolescents sous la responsabilité des Directeurs,
- l'organisation et le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs « Brou Juniors » nécessite le recrutement d'un animateur territorial (fonction de directeur/trice),

Décide la création de 26 postes d'adjoints d'animation 2<sup>e</sup> classe, et la création d'un poste d'animateur territorial : à temps complet, et à durée déterminée (7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2014).

Les postes seront pourvus selon les besoins déterminés par les inscriptions des usagers aux activités des accueils de loisirs intercommunaux.

### **Mise à disposition d'un local intercommunal, sis passage Bisson à Brou.**

Par courrier en date du 6 janvier 2014, Monsieur Yves BERNARD, Président du Club d'Histoire Locale de Brou, sollicitait Monsieur RESTEGUE, Président de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, pour la mise à disposition, à titre gracieux, du local vacant, sis passage Bisson à Brou (Eure-et-Loir).

Ce local serait dédié aux activités du Club d'Histoire Locale de Brou.

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de l'avis favorable des membres de la Commission des Finances - réunie le 15 janvier 2014 - à la mise à disposition, à titre gracieux du local précité, pour une durée de trois ans

Avis favorable du Conseil Communautaire, après délibération.

Fin de l'ordre du jour.